

2021-08-09

Lundi, le 9 août 2021

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, neuf août deux mille vingt et un (09-08-2021) à dix-neuf heures trente en respectant les consignes du gouvernement relativement au couvre-feu ainsi qu'à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne.

La rencontre a lieu dans la salle située au 2^e étage du Centre communautaire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QU'en zone verte, les séances sont publiques avec un nombre restreint de participants afin de respecter les consignes du gouvernement ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en respectant les consignes du gouvernement relativement à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne avec port d'un couvre-visage lors des déplacements ;

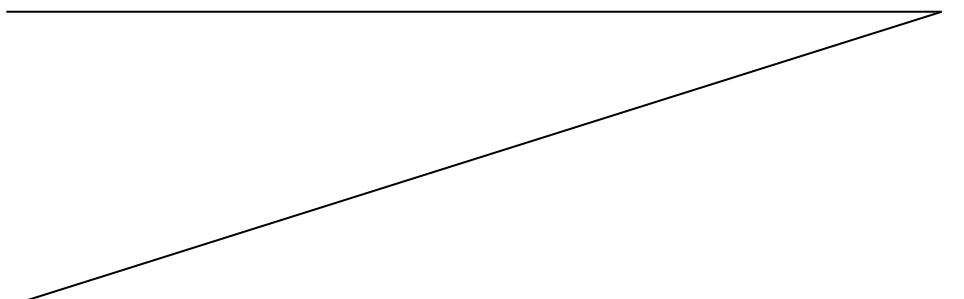
202108-206

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Maxime Allard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente séance du conseil sera tenue et que les membres du conseil, les officiers municipaux puissent y participer en respectant la distanciation sociale recommandée par le gouvernement.

Adoptée



Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, neuf août deux mille vingt et un (09-08-2021) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon
 Siège N° 2 = Richard Viau
 Siège N° 3 = Claude Dupont (absent)
 Siège N° 4 = Claude Blain (absent)
 Siège N° 5 = Maxime Allard
 Siège N° 6 = Francis Picard (absent)

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption du procès-verbal des réunions précédentes ;
- 4° Suivi des réunions précédentes (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Offre de services professionnels 2022 du cabinet Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L ;
- 10° AVIZO - Offre de services professionnels – Révision des estimés des coûts de construction et des documents d'appel d'offres (Route 257) ;
- 11° Période de questions ;
- 12° Pause ;
- 13° Soumission pour panneau solaire ;
- 14° Demande d'aide financière de la Meunerie ;
- 15° Demande de remboursement d'une subvention ;
- 16° Émission de billets par appel d'offres public ;
- 17° Soumission pour cabinet de rangement au garage ;
- 18° Projet silhouette de la SQ ;
- 19° Offre pour publier dans le cahier spécial annuel de la Tribune sur la région de Val-des-Sources ;
- 20° Voirie ;
- 21° Varia ;
 - 21.1° Plainte pour panneau de vitesse 90 km route 216 ouest ;
 - 21.2° Embellissement du parc municipal ;
 - 21.3° Modules de jeux 0-5 ans ;
 - 21.4° Planification stratégique ;
 - 21.5 Chalet des loisirs ;
 - 21.6° Halte-garderie ;
 - 21.7° Soumission pour un guide de référence des matières résiduelles ;
 - 21.8° Demande de surveillance de la Sûreté du Québec à l'arrêt au coin du rang 8.

202108-207

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
 appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel à la condition que les points 21.2, 21.3, 21.4, 21.5 et 21.6 soient traités après le point 6 et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202108-208

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202108-209

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

202100367 = Isabelle Harmegnies : compensation pour la coordination du Camp de jour	1 500.00 \$
202100368 = Gesterra : redevance en enfouissement	1 024.98 \$
202100369 à 372 = annulé	
202100373 = Comptoir Saint-Vrac : certificat cadeau	100.00 \$
202100374 = Coiffure Laurier : certificats cadeaux	50.00 \$
202100375 = Les Fromages du P'tit Mont Ham : certificats cadeaux	50.00 \$
202100376 = Hydro-Québec : éclairage de rues	153.53 \$
202100377 = Petite caisse : poste	300.00 \$
202100378 = J.E. Marchand : shaft, fitting	126.47 \$
202100379 = Véronique Pelletier : prestation en duo avec Pierre-André Nadeau	200.00 \$
202100380 = École Notre-Dame de Lourdes	1 704.43 \$
202100381 = annulé	
202100382 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	148.61 \$
202100383 = RAPPEL : 1 ^{er} versement – proposition budgétaire PI	3 794.18 \$
202100384 = annulé	
202100385 = Eskair : conception et élaboration des plans – parc école (avance)	1 704.43 \$
202100386 = Bell Canada : téléphone pour agent de développement et bureau municipal	316.81 \$
202100387 = Hydro-Québec : chalet des loisirs, stations de pompage, centre communautaire, garage, station épuration	2 598.07 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE JUILLET : 131 610.37 \$

TOTAL DES REVENUS DE JUILLET : 98 800.32 \$

2021900213 = Stephen Channer (1 semaine) pelouse	84.80 \$
2021900214 à 216 = Maryse Ducharme : salaire (4 semaines)	3 193.00 \$
2021900217 à 220 = Jean-Philippe Gilbert : salaire (4 semaines)	2 487.00 \$
2021900221 à 224 = Dany Guillemette : salaire (4 semaines)	2 643.00 \$
2021900225 à 228 = Serge Lapointe (4 semaines) accueil	1 177.72 \$
2021900229 = Maxime Allard : rémun. des élus pour août 2021	284.80 \$
2021900230 = Claude Blain : rémun. des élus pour août 2021	284.80 \$
2021900231 = Claude Dupont : rémun. des élus pour août 2021	284.80 \$
2021900232 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour août 2021	284.80 \$
2021900233 = Francis Picard : rémun. des élus pour août 2021	284.80 \$

2021900234 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour août 2021	853.88 \$
2021900235 = Richard Viau : rémun. des élus pour août 2021	284.80 \$
2021900236 à 239 = Émilie Windsor : salaire (4 semaines)	2 339.00 \$
2021900210 à 212, 240 = Manna Singh (3 semaines) embellissement et 4 %	1 196.88 \$
2021900241 à 245 = Stephen Channer : salaire (5 semaines)	645.68 \$
202100388 à 391 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire (4 semaines), location	1 395.00 \$
202100392 = Mégaburo : photocopies – service de compteur	223.97 \$
202100393 = Hydro-Québec : éclairage de rues	158.64 \$
202100394 = Centre de services scolaire : location locaux école	175.00 \$
202100395 = Vivaco : ponceau, transport, support tablette, fermoir, clé, insecticide, savon vaisselle, eau, morillon zinc, essence, isolofam, mélange B, peinture aérosol orange	2 250.28 \$
202100396 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	5 136.79 \$
202100397 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part août 2021 et plastiques agricoles	2 780.28 \$
202100398 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 693.97 \$
202100399 = Pierre Therrien : frais de déplacement	110.10 \$
202100400 = Fonds d'information sur le territoire : avis de mutation	15.00 \$
202100401 = Les Débroussailleurs GSL : débroussaillage	2 529.45 \$
202100402 = Claude Darveau : travaux de pelle	5 102.03 \$
202100403 = Excavation Marquis Tardif : transport, travaux pelle	12 182.08 \$
202100404 = Eurofins Environex : analyses de laboratoire	172.18 \$
202100405 = J.N. Denis : inspection SAAQ sur remorque artis 9-22G	209.14 \$
202100406 = Charest International : buzzer	249.73 \$
202100407 = Desroches : diesel	390.93 \$
202100408 = Sidevic : clé mâchoire, morillon, cadenas	202.48 \$
202100409 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	816.80 \$
202100410 = Oxygène Bois-Francs : acétylène	16.39 \$
202100411 = Julien Gagné : trop perçu	166.98 \$
202100412 = Transport et excavation Stéphane Nadeau : sable abrasif	1 672.38 \$
202100413 = Centre agricole Wotton : anneau	2.60 \$
202100414 = Excavation Claude Darveau : transport	4 470.37 \$
202100415 = Excavation TF : transport	1 005.00 \$
202100416 = Wurth : asst. Colliers avec caoutchouc vulcanisé	132.22 \$
202100417 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur (loisirs)	691.98 \$
202100418 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur (loisirs)	515.14 \$
202100419 = Alarme Bois-Francs : frais de surveillance centrale	357.34 \$
202100420 = Louise Morin : rémunération du responsable de la bibliothèque pour les mois de mai et juin (8 semaines)	360.00 \$
202100421 = Richard Viau : achat au Comptoir Saint-Vrac (loisirs)	17.50 \$
202100422 = Inneo Environnement : suivi de l'eau souterraine (réaménagement des puits d'observation et 1 ^e campagne d'échantillonnage)	6 983.01 \$
202100423 = Véronique Turcotte : musique pour le marché	200.00 \$
202100424 = Grenier Bio Excavation : transport,	2 750.50 \$
202100425 = Durand Marquage et Associés : marquage de la chaussé	3 713.69 \$
202100426 = Carrières PCM : gravier	4 048.71 \$
202100427 = Consultants GTE : préparation de la rencontre, géomatique, rencontre	2 228.11 \$
202100428 = Novo : frais de gestion et fon de défense – ajustement	85.52 \$
202100429 = Somavrac : calcium liquide	16 865.37 \$
202100430 = Gesterra : redevances et enfouissement	1 018.24 \$
202100431 = Clémence Hourlay : rémunération du responsable de la bibliothèque (4 semaines)	180.00 \$
202100432 = Archambault : livres pour la bibliothèque	876.96 \$

202100433 = Bureau en gros : fun tak adhésive, caisses de papier, verres	413.56 \$
202100434 = L.P. Expert inc. : courroie en V, alternateur, tensionneur de courroie, taux horaire	780.30 \$
202100435 = Solution TIM : service professionnel à distance	85.00 \$
202100436 = Laurentide re/sources : rdd	166.25 \$
202100437 = Groupe Signalisation : panneaux, poteaux, quincaillerie, transport	844.71 \$
202100438 = Cédric Allard : musique pour le marché	200.00 \$
202100439 = Vivaco : essence	167.76 \$
202100440 = Pneus et Mécanique Vachon : pneus	908.10 \$
202100441 = L.P. Expert inc. : accouplement en V pour remorque, hose, huile	66.38 \$
202100442 = Archambault : livres pour la bibliothèque	87.99 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
Kubota Canada : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	<hr/>
	107 644.71 \$

202108-210

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Saint-Adrien une offre de services professionnels pour l'année 2022 ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Saint-Adrien ;

202108-211

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Maxime Allard

ER RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2022.

Adoptée

AVIZO - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS RÉVISION DES ESTIMÉS DES COÛTS DE CONSTRUCTION ET DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES DE LA ROUTE 257

202108-212

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien acceptent l'offre de services professionnels pour la révision des estimés des coûts de construction des travaux de la route 257 ainsi que des documents d'appel d'offres au coût de 2 100 \$ plus taxes.

Adoptée

SOUSSION POUR PANNEAU SOLAIRE

202108-213

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de JMJTECH pour l'acquisition d'un panneau solaire au coût de 488.64 \$ taxes et transport inclus.

Adoptée

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MEUNERIE

202108-214

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à verser l'aide financière de 3 000 \$ tel que demandé conditionnellement à l'acceptation des autres partenaires financiers.

Adoptée

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE SUBVENTION

202108-215

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil approuvent les dépenses pour les travaux d'amélioration effectués sur le 8^e Rang et le chemin des Sept-Lots au montant de 31 551.41 \$ conformément aux stipulations du Ministère des Transports ;

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adoptée

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	9 août 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 août 2021
Montant :	115 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 août 2021, au montant de 115 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DES SOURCES

10 700 \$	1,89000 %	2022
10 900 \$	1,89000 %	2023
11 000 \$	1,89000 %	2024
11 200 \$	1,89000 %	2025
71 200 \$	1,89000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,89000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

10 700 \$	0,65000 %	2022
10 900 \$	0,90000 %	2023
11 000 \$	1,15000 %	2024
11 200 \$	1,45000 %	2025
71 200 \$	1,60000 %	2026

Prix : 98,304400

Coût réel : 2,00407 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOURCES est la plus avantageuse;

202108-216

**Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Maxime Allard**

Et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SOURCES pour son emprunt par billets en date du 16 août 2021 au montant de 115 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 354. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE
ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR
BILLETS AU MONTANT DE 115 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE
16 AOÛT 2021**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Adrien souhaite emprunter par billets pour un montant total de 115 000 \$ qui sera réalisé le 16 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
354	115 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 354, la Municipalité de Saint-Adrien souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

202108-217

**Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Maxime Allard**

Et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 16 août 2021 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 février et le 16 août de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	10 700 \$	
2023.	10 900 \$	
2024.	11 000 \$	
2025.	11 200 \$	
2026.	11 400 \$	(à payer en 2026)
2026.	59 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 354 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

SOUMISSION POUR CABINET DE RANGEMENT

202108-218

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Sidevic pour l'achat d'un cabinet 12 gage au coût de 2 442 \$ plus taxes pour ranger les produits dangereux au garage municipal.

Adoptée

PROJET SILHOUETTE DE LA SQ

Après avoir pris connaissance des informations, les membres du conseil ont pris la décision d'attendre avant de procéder à la commande d'affiches.

OFFRE POUR PUBLIER DANS LE CAHIER SPECIAL ANNUEL DE LA TRIBUNE SUR LA RÉGION DE VAL-DES- SOURCES

Les membres du conseil ne donneront pas suite à cette offre.

VOIRIE

Il n'y a rien de spécial en voirie.

PLAINTE POUR PANNEAU DE VITESSE 90 KM ROUTE 216 OUEST

Considérant la plainte d'un citoyen concernant la vitesse à l'intérieur du périmètre urbain ;

202108-219

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande au Ministère des Transports de déplacer le panneau de signalisation indiquant 90 km près du 1493 rue Principale pour la sécurité des résidents.

Adoptée

EMBELLISSEMENT DU PARC MUNICIPAL DEMANDE DANS LES FONDS POUR L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE

202108-220

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil mandatent l'agente de développement, Émilie Windsor à préparer une demande de projet au Fonds pour l'amélioration des milieux de vie.

Le montant global du projet est de 35 850 \$. Le montant demandé à la MRC des Sources pour ce projet est de 29 710 \$, le montant de la contribution municipale est de 5 140 \$ et la FADOQ 1 000 \$.

Adoptée

MODULES DE JEUX 0-5 ANS

202108-221

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité autorise la présentation du projet Modules de jeux 0-5 ans au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) pour un montant de 29 434 \$;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Adrien à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien désigne madame Maryse Ducharme, directrice générale comme personne autorisée à agir et signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien désigne madame Émilie Windsor à agir en son nom au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

DEMANDE AU FONDS POUR L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE MODULES DE JEUX 0-5 ANS

202108-222

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité dépose une demande d'aide financière au fonds pour l'amélioration des milieux de vie au montant de 10 104 \$ conditionnellement à l'approbation de la demande déposée dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE).

Adoptée

SITE WEB

202108-223

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien rapatrie le site web afin de gérer les modifications ainsi que les mises à jour à l'interne.

Adoptée

**DEMANDE AU FONDS FRR – VOLET 2
PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

202108-224

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membre du conseil mandatent l'agente de développement Émilie Windsor pour préparer une demande de projet FRR Volet 2 pour la mise en page de la planification stratégique, la mise à niveau du site web, l'attractivité ainsi que l'acquisition de photos pour un montant global de 2 400 \$.

Le maire, Pierre Therrien enregistre son conflit d'intérêt avec Isabelle Therrien.

Adoptée

**CHALET DES LOISIRS
ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

202108-225

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate Alte Coop pour l'évaluation de l'efficacité énergétique du Chalet des loisirs pour un montant de 400 \$.

Adoptée

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION
DU CHALET DES LOISIRS**

202108-226

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité autorise la présentation du projet de rénovation du Chalet des loisirs dans le cadre du Programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs pour un montant total de 163 902 \$. L'aide financière demandée pour la rénovation du chalet des loisirs est de 131 122 \$;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Adrien à payer sa part des coûts admissibles au projet, soit 32 780 \$ et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une confirmation ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien désigne madame Maryse Ducharme, directrice générale comme personne autorisée à agir et signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien désigne madame Émilie Windsor à agir en son nom au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

HALTE-GARDERIE – PRÊT DES LOCAUX

202108-227

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien acceptent de prêter les locaux du sous-sol à la Maison de la famille des Sources pour une halte-garderie du 27 septembre 2021 au 1^{er} juillet 2022.

Adoptée

DEMANDE AU FONDS POUR L'ATTRACTIVITÉ HALTE-GARDERIE

202108-228

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien dépose une demande au Fonds pour l'attractivité au montant de 14 350 \$ afin de mettre sur pied un projet pilote de halte-garderie en collaboration avec la Maison de la famille des Sources.

Adoptée

DEMANDE AU FONDS FRR – VOLET 2 HALTE-GARDERIE

202108-229

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE les membre du conseil mandatent l'agente de développement Émilie Windsor pour préparer une demande de projet FRR Volet 2 pour mettre sur pied un projet pilote de halte-garderie en collaboration avec la Maison de la famille des Sources pour un montant de 12 000 \$.

Adoptée

HALTE-GARDERIE – MANDAT

202108-230

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil mandatent la Maison de la famille des Sources pour la coordination du projet de halte-garderie.

Adoptée

HALTE-GARDERIE – MANDAT À L'OFFICIER MUNICIPAL

202108-231

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil mandatent l'officier municipal, Luc Lefrançois afin d'émettre un certificat de conformité des locaux pour le projet pilote de halte-garderie au sous-sol du Centre communautaire.

Adoptée

**SOUSSION POUR UN GUIDE DE RÉFÉRENCE DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES**

202108-232

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la soumission de Virage multimédia au montant de 1 257.26 \$ pour la production d'un guide de référence et d'information pour la gestion des matières résiduelles de la municipalité.

Adoptée

**DEMANDE DE SURVEILLANCE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
À L'ARRÊT AU COIN DU RANG 8**

202108-233

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande à la Sûreté du Québec d'effectuer plus de surveillance sur la route 257 à l'arrêt près du 8^e rang afin que la signalisation soit respectée pour la sécurité des usagers.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202108-234

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close à 20 h 50.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

